



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 39364

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le champ d'application de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, défini par les décrets nos 88-76 et 88-77 du 22 janvier 1988. Il lui demande de bien vouloir préciser si les entreprises publiques du secteur nationalisé sont concernées par ces dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39364

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1707